

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_B357-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B357

OBJET : Habitat et politique de la ville - Dispositif de la délinquance – Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2013

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(s) avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLEC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

07_2_04

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Dabhia BENNOUR

Thématique : Politique de la Ville

Objet : Dispositif de la délinquance – Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2013

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, je vous propose de verser des subventions aux associations au titre de l'année 2013.
Dans ce rapport, 8 actions sont proposées pour un montant total de 144.985 €.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes (axe 1)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de «points d'information et d'accueil des victimes» en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

Dans le domaine de la médiation (axe 2)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

Dans le domaine de la prévention des conduites à risques (axe 3)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

Dans le domaine de l'information et de la communication (axe4)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

Le projet des associations est détaillé dans les fiches annexées à ce rapport.

Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2013 faisant l'objet du présent rapport

N° GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs OUI/NON
AXE 1 : ACCES AU DROIT ET AIDE AUX VICTIMES							
913	CDAD (CUCS)	Permanences juridiques gratuites d'Avocats, Notaires et Huissiers, pour les communes d'Aix en Provence, Pennes Mirabeau, Bouc Bel Air, et Simiane Collongue.	18.000	107.106	29.527	25.000	OUI
EN COURS	LE CRI DE L'ENFANT EN PAYS D'AIX	Accueil, écoute, accompagnement et orientation des mineurs et jeunes adultes victimes de maltraitance. Suivi de leurs familles. Actions de prévention contre la délinquance par des ateliers, le suivi par des professionnels et l'accompagnement par l'orientation juridique	10 000	62 248	15 000	15 000	NON
AXE 2 : MEDIATION							
093 094 095 096	ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS 4 ACTIONS.	Soutien et accompagnement des parents en difficultés. Réflexion et groupes de paroles.	8.000	34.764	17.200	15.000	NON
772	RESONANCES	Médiations familiales dans le Val de la Durance, Peyrolles, Pertuis, Meyrargues, Jouques et à Aix en Provence.	24.000	150.014	33.000	28.000	OUI

360	CAFC LA	Aider les familles en crise d'ue à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive de soutien.	10.300					
361	RECAMPADO							
363		* Médiations familiales, Aix en Provence (CUCS)		177.285	26.700	16.900	NON	
364	4 ACTIONS	Bouc Bel Air et Vitrolles. * Espace rencontre. * Relations pères incarcérés. * Action écoute famille						
AXE 3 : PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE								
202	TREMPLIN	Mise en place d'une dynamique de formation et d'innovation dans le champs sanitaire et social.	0	62.315	15.000	5.000	NON	
1135	LA PERCHE	Réinsertion des jeunes adultes dans le monde du travail par une formation pratique et technique au sein d'un garage social, dans le cadre de la prévention routière et de la prévention de la délinquance.	20.000	232.060	40.000	30.000	OUI	
829		Actions de prévention visant à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes et de leur famille.						
830	ADDAP 13		10.706	86.760	11.952	10.085	NON	
831								
TOTAL					220.106	144.985		

Visas :

Vu l'exposé des motifs,
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de versement des subventions ;
Vu la délibération n° 2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les dispositifs de prévention de la délinquance,
Vu la délibération n°2006-A201 du Conseil Communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;
Vu la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil Communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;
Vu l'avis de la Commission de l'Habitat et de la Politique de la Ville du 04 juillet 2013;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de subventions aux opérateurs susmentionnés pour un montant total de 129.985 € au titre de l'année 2013 ;
- **APPROUVER** les termes des trois conventions à conclure
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les trois conventions d'objectifs à conclure;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur **la ligne budgétaire 520-6574** subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.
- **DIRE** que les subventions supérieures à 10.000 € feront l'objet de deux versements :
 - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;
 - Le solde, imputé sur le budget 2014, sera quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

FICHES Et BUDGET

N° G.U : 2013-00913	Axe N° 01	Fiche N°26
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES L'ACCES AU DROIT DES ROUCHES-DU-RHONE Consultations juridiques gratuites CUCS		

Président	François PION
Siège	Marseille
Objet statutaire	➤ Accès au droit
Principales réalisations 2012	➤ <u>Sur les commune d'AIX EN PROVENCE, VITROLLES, BOUC BEL AIR, LES PENNES MIRABEAU, GARDANNE, SIMIANE COLLONGUE:</u> les consultations d'Avocats, Notaires et Huissiers ont reçu 31.859 personnes dans le cadre de 3.086 consultations.
Objet de la demande de subvention 2013	Il s'agit pour la structure de favoriser l'accès au droit des populations les plus fragiles en organisant des consultations d'avocat, de notaire, des consultations en droit de l'enfant et de prévention des expulsions locatives, à Aix, Vitrolles, Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue et aux Pennes-Mirabeau. Ces consultations sont ouvertes à tous les publics et visent les objectifs de fréquentation suivant : Aix : 1000 bénéficiaires, Vitrolles : 390 bénéficiaires, Bouc-Bel-Air : 100 bénéficiaires, Simiane-Collongue : 30 bénéficiaires et aux Pennes-Mirabeau : 50 bénéficiaires.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13, organismes sociaux.
Montant budget	107.106 €
% subvention / budget	27.56 %
Montant demandé	29.527 €
Subvention N-1	18.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 25.000 €

DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2013
Lieu(x) de réalisation	Museo Romano, Parc Du Bois, Le Château Niellon, Villedu, Sarron
Contenus et objectifs de l'action	Consultations juridiques gratuites
Public(s) ciblé(s)	Tous
Nombre de participants / exposants	3000
Nombre de spectateurs / visiteurs	3000
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	24632	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	6012
Entretien		Région (s)	22023
Assurances		Département (s)	2023
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	80873	Communauté du Pays d'Aix	29527
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	26701
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Employés Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	2101		
TOTAL CHARGES :	107 106	TOTAL PRODUITS :	107 106

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Donn en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 29527...€ représente 27,56..... % du total des produits lors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Pait à MARGUERITE..... Cachet de l'Association :

e. 18.../...12.../...2012



BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2013
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexe ou collée
DEPENSES - RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euro

DEFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	4500	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Ministère de la Justice.....	158 194
		Préfecture de la Région PACA.....	83 293
		Préfecture de la Région PACA.....	10000
		Région (s)	
		Seine Normandie.....	104 698
61 - Services extérieurs		Département (s)	
Sous-traitance générale	34602	104597
Locations mobilières et immobilières		Commune (s)	
Entretien et réparation		105 172
Assurances	1000	Communauté du Pays d'Aix.....	
Documentation	500	Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2013	
Divers		Détail par services	23527
62 - Autres Services extérieurs		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	630 270	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicités, publications	5000	CARISAT.....	2824
Déplacements, missions et réceptions	5050	
Frais postaux et de télécommunication		Fonds Européens	
Services bancaires	32 538	Emplois Aidés (ex CHASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
63 - Impôts et taxes		Préfecture de la Région PACA.....	253 392
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
64 - Charges de personnel		Cotisations	
Salaires bruts	1000 37	Autres (à détailler)	
Charges sociales	66 164	76 - Produits financiers	
Autres charges de personnel	4787	77 - Produits exceptionnels	
65 - Autres charges de gestion courante		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	2000		

TOTAL DEPENSES : 857277 **TOTAL RECETTES :** 851277

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à MARSEILLE le 18 / 12 / 2012

Signature du Président

Cachet de l'Association

2013_B357

OBJET : Habitat et politique de la ville - Dispositif de la délinquance – Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2013

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUL. 2013